

Revue de presse - Le Monde Argent

LES AVANTAGES FISCAUX DES "RÉSIDENCES DU VIN"



Beaucoup d'anciens chefs d'entreprise qui ont vendu leur société et se sont retirés fortune faite réinvestissent leurs capitaux dans des propriétés vinicoles. Cet intérêt pour la vigne n'est pas sans arrière-pensée fiscale.

Ces biens échappent en effet à l'assiette de l'impôt de solidarité sur la fortune si les gains qu'ils procurent constituent la principale source de revenus de leurs propriétaires. Ce sont les propriétés elles-mêmes qui intéressent ces investisseurs, bien davantage que le métier de vigneron ou la rentabilité de l'exploitation.

Le prix de ces belles bastides, posées sur un coteau au milieu de quelques hectares de vigne, dépend à 80 % de celui de la pierre et à 20 % de la qualité du vignoble. Ce sont des "résidences du vin", comme les appelle Stéphane Paillard, expert œnologue et en propriétés viticoles à Saint-Rémy-de-Provence. Elles donnent comme un titre de noblesse à leurs propriétaires. Démarrant à 1,5 million d'euros, les prix de ces demeures peuvent atteindre 15 millions d'euros.

LE BUREAU VITICOLE

*Siège social : 45, Boulevard Victor Hugo - 13210 Saint Rémy de Provence - France
Tel : 00 33 (0)810 811 316 - Fax : 00 33 (0)490 92 48 09 - E-mail : bv@bureauviticole.fr*